

Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du syndicat mixte de gestion Parc naturel régional du Verdon du 18 octobre 2016 à Moissac-Bellevue

Présents : Antoine FAURE : Aups, Jean BACCI : Conseil régional PACA ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Bernard CLAP : Trigance ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Charles-Antoine MORDELET : Aiguines ; Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental 83 ; Delphine BAGARRY : Conseil départemental 04

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 13 septembre 2016 à Moustiers Sainte Marie

2. Avis sur le PLU de Vinon-sur-Verdon

A l'issue de la présentation du PLU, suite aux échanges et au débat, les membres du Bureau à la majorité absolue (Mme Christiane PHILIBERT-BREZUN, élue de la commune de Vinon et membre du Bureau ne prenant pas part au vote) **émettent un avis favorable sur le projet de PLU de Vinon-sur-Verdon, sous réserve de lever les six réserves suivantes :**

- Réduire la zone « constructible » de l'aérodrome à l'emprise des bâtiments existants, les éventuelles extensions (ne devant pas se faire au détriment des habitats d'espèces protégées) et l'emprise des pistes ;
- Identifier et classer les infrastructures agro-écologiques (linéaires et ponctuelles) et les ripisylves sur le Verdon et la Durance en Espace Boisé Classé, en excluant uniquement l'épaisseur des digues existantes ;
- Intégrer au règlement des prescriptions garantissant la préservation des éléments de patrimoine bâti identifiés au titre du L 151-19 (a minima destruction interdite, seule la restauration autorisée) ;
- Supprimer l'annexe n°2 au règlement de la zone agricole, trop contraignante pour les installations progressives en se tenant à la réglementation nationale en vigueur ;
- Conditionner la création du camping privé sur la route de Gréoux, entre autres, à la création d'une liaison douce vers le centre de Vinon, à son insertion paysagère et au caractère léger des futurs aménagements ;
- Faire un effort supplémentaire sur la limitation de la consommation d'espace et la mixité : suppression des règles anti-densité (la mitoyenneté doit être possible y compris pour les permis isolés), augmentation des emprises maximales à 25% en 1AUa et UCb, 20% en Uda, 15% en UDb et UDC, afin de favoriser la densification et la mixité sociale.

3. Validation du schéma de valorisation et d'interprétation des patrimoines du Verdon : Point reporté au prochain Bureau

4. Convention de partenariat Parc et Pays A3V dans le cadre du projet d'organisation de la destination touristique Grand Verdon des sources à la confluence

Les membres du Bureau approuvent la candidature du Parc du Verdon à la Structuration des Pôles Touristiques Territoriaux sous réservoir de l'accord des EPCI.

5. Candidature au Groupe d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) REGAIN

Les membres du Bureau approuvent la constitution d'un GIEE, à partir du groupe d'agriculteurs déjà identifié, qui permettra de rassembler les agriculteurs en une association afin qu'ils puissent tester, expérimenter des nouvelles pratiques en s'échangeant des savoir-faire, du matériel, des pratiques etc.

6. Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Vélo Loisir Provence

Suite à la présentation des objectifs et axes de travaux envisagés, les membres du Bureau approuvent le renouvellement de la convention de partenariat avec Vélo Loisir Provence pour une durée de 3 ans.

7. Convention de partenariat avec Radio Fréquence mistral

Les membres du Bureau approuvent la convention de partenariat avec Radio Fréquence mistral dont l'objectif principal est d'informer et de développer les connaissances des publics.

8. Adhésion à l'association EUROPARC

Les membres du Bureau approuvent l'adhésion du Parc du Verdon à l'association EUROPARC pour une cotisation fixée à 585 €.

9. Convention de partenariat autour du projet « Préserver le foncier agricole du Val de Durance » en maîtrise d'ouvrage Durance Luberon Verdon Agglomération

Les membres du Bureau approuvent la convention de partenariat proposée en maîtrise d'ouvrage Durance Luberon Verdon Agglomération, dans le cadre d'un appel à projet sur le fonds européen FEADER qui pourrait permettre de financer l'élaboration d'une ou plusieurs Zones Agricoles Protégées sur un périmètre Val de Durance, plaines de Vinon et Gréoux les Bains ; et désignent Jacques ESPITALIER, élu référent pour participer au comité de pilotage.

10. Dossiers de demande de subvention :

Les membres du Bureau approuvent les opérations suivantes et leur plan de financement :

• Réduction des consommations en eau dans les bâtiments publics

Coût total TTC : 30 000€ // Agence de l'eau : 15 000 € // Région : 9 000 € // Autofinancement des communes : 6 000 €

• Formations à destination des collectivités (élus, techniciens) sur les économies d'eau et sensibilisation du grand public 2017-2018

Coût total TTC : 11 000 € // Agence de l'eau : 5 500€ // Région : 3 300€ // Autofinancement : 2 200€

• Création de supports de communication sensibilisation

Coût total TTC : 27 000 € // Agence de l'eau : 13 500 € // Région : 8 100 € // Autofinancement : 5 400€

• Stratégie d'actions 2017-2019 en faveur des zones humides (Phase 1/3)

Coût total TTC : 30 000 € // Agence de l'eau : 15 000 € // Région : 9 000 € // Autofinancement : 6 000 €

- Mise en place d'outils permettant de créer les conditions de participation citoyenne : 4 sessions sur 2017-2018
Coût total TTC : 40 000 € // Agence de l'eau : 20 000 € // Région : 12 000 € // Autofinancement : 8 000 €
- Entretien des bâtiments et espaces fréquentés et patrimoniaux du Domaine de Valx - Félines – Année 2017
Coût total TTC : 15 200 € // Conseil régional 6 080 € // Conseil départemental 04 : 6 080 € // Autofinancement : 3 040 €
- Programme d'actions d'éducation à l'environnement et au territoire 2017
Coût total TTC : 205 400 € // Conseil régional : 164 320 € // Autofinancement : 41 080 €
- Dispositif écocardes 2017
Coût total TTC : 145 000 € // Conseil régional : 109 600 € // CD 04 : 6 400 € // PNR Verdon : 21 900 € // EDF : 7 100 €
- Qualité des sols en région méditerranéenne : Connaitre et utiliser la qualité des sols comme levier pour accompagner les agriculteurs dans la transition agro-écologique (2017 à 2019)
Coût total TTC : 97 340 € // Ademe : 33 936 € // Région : 33 936 € // PNR Verdon : 19 468 €
- Inventaires citoyens de la biodiversité sur le territoire du PNRV - 2017-2018
Coût total TTC : 66 000 € // TEPCV – Etat : 52 800 € // Autofinancement : 13 200 €
- Acquisition d'un dispositif de stockage électrique sur batterie pour les panneaux photovoltaïques non encore connectés de la ferme caprine + installation d'une borne de recharge véhicule + achat d'un véhicule électrique
Le élu souhaite profiter de ce programme pour acquérir davantage de véhicules électriques et demandent que le plan de financement soit recalculé en ce sens. Il sera présenté au prochain bureau.
- Réhabilitation d'une grange en salle de réunion avec dimension pédagogique sur l'écoconstruction (coûts relevant de la performance énergétique du bâtiment).
Coût total HT : 40 000 € // TEPCV (Etat) : 32 000 € // Autofinancement : 8 000 €
- Observatoire de la biodiversité, études et suivis scientifique 2017-2018
Coût total TTC : 90 000 € // Etat TEPCV / ADEME : 72 000€ // Autofinancement: 18 000 €
- Cycle de conférence-débat sur la transition énergétique 2017-2018
Coût total HT : 5 000 € // TEPCV - Etat : 4 000 € // Autofinancement : 1 000 €
- Fonds de soutien aux initiatives locales et citoyennes de transition (2017-2018)
Coût total HT : 20 000 € // TEPCV – Etat : 16 000 € // Autofinancement : 2 000 € / Pays A3V : 2 000 €

11. Programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) / groupement de commande pour 5 communes lauréates d'un volet de l'appel à projet

Les membres du Bureau approuvent la constitution d'un groupement de commandes avec les communes d'Aiguines, Allemagne en Provence, Les Salles sur Verdon, Roumoules, et Saint Julien le Montagnier, pour l'opération d'isolation écologique des toitures de leurs bâtiments publics.

12. Soutien au projet de fouilles archéologiques préhistoriques de la vallée du Jabron

Les membres du Bureau décident de verser à l'Association pour la promotion et la diffusion des connaissances archéologiques, les recettes perçues par la buvette organisée lors de la fête du Parc le 25 septembre dernier à Trigance et s'élevant à 874,50 €.

13. Convention de recherche et développement avec l'Université d'Aix-Marseille (IMBE) pour le dossier TVB

Les membres du Bureau approuvent la convention de recherche et développement pour l'identification des continuités écologiques sur le territoire, pour un coût de 49 920 € à la charge du Parc et 30 963 € à la charge de l'Université, conclue en référence à l'article 14 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

14. Conventions « Refuges chauves-souris » avec les communes de Saint-Julien le Montagnier, Esparron-de-Verdon et Quinson

Les membres du Bureau approuvent les conventions refuges chauves-souris avec les communes concernées.

15. Convention d'application opérationnelle « valorisation et portail web du SIT »

Les membres du Bureau approuvent la convention d'application opérationnelle portant sur la « valorisation et le portail web du SIT », pour laquelle une participation de chaque Parc partenaire, dont le Parc du Verdon, est sollicitée à hauteur de 1442 €.

16. Décisions du Président : Les membres du Bureau prennent acte des décisions prises par le Président dans le cadre des marchés publics inférieurs à 30 000 € HT : D2016-05 Marché infructueux pour l'organisation d'une formation-action pour devenir « conférencier gesticulant » dans le Verdon

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 25 octobre 2016

Le Président,
Bernard CLAPPE

